



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 08

NOMBRE DE VOTANTS : 10

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Caroline EPINAT, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Eléonore JOCK, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI

POUVOIRS : Mme Thérèse ROCHE à Mme Caroline EPINAT, Mme Elisabeth CHENNEBAULT à Mme Eléonore JOCK

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Corinne CESARIN

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER et M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Tulla HEDRICOURT

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 20 juin 2024 :

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2025, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Révision des modalités de facturation TANDEM

Le C.C.A.S. d'Esbly a conclu une convention signée le 21 janvier 2025 portant sur la mise en place d'un transport permettant la desserte de certains lieux de vie et de chalandise pour les seniors esblygeois, non véhiculés.

Lors de l'établissement de cette convention, les montants retenus n'ont pas pris en compte certaines contraintes de gestion des facturations de cette association.

Il est donc nécessaire de porter modification des articles 6.1 et 7 de cette convention afin de tenir compte des coûts réels de cette association.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président et/ou la Vice-Présidente à signer l'avenant N°1 à la convention signée avec l'association TANDEM, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.

2- Aide financière

Couple + 2 enfants 77450 ESPLY	Prise en charge partielle d'une dette locative s'élevant à la somme de 4380 € soit la somme de <u>Décision</u> : REFUS à l'unanimité	800,00 €
-----------------------------------	--	----------

3- Tarifs préférentiels

Mme D.
77450 Esbly

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour son fils
A compter du 01 septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité

Mme S.
77450 ESPLY

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour ses deux enfants
A compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité

M. et Mme B.
77450 ESPLY

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour leurs deux enfants
A compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité

Mme G.
77450 ESBLY

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour son fils
A compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité

M. D. et Mme L.
77450 ESBLY

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour Arya
A compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à la majorité et une abstention (Mme Breschigliaro)

4- Informations et questions diverses

- REPAS SENIORS : Mmes LEPOIVRE, LHUILLIER et M. PITARI seront présents le samedi 29 novembre 2025.
- COLIS : le prestataire retenu par les membres du C.C.A.S. pour le colis de fin d'année est Lou Berret
La distribution se tiendra en Mairie, Salle du Conseil, les 2 – 3 et 4 décembre 2025.
Madame Casano enverra le planning aux membres du Conseil.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Judi 20 novembre 2025– 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.